

# Introduction

*Pascal Uggetto \**, *Marie-Christine Combes \*\**, *Carole Tuchszißer \*\*\**

---

Instituée en 2002, la validation des acquis de l'expérience (VAE) s'est installée dans le paysage socioéconomique français avec un certain succès. Après les candidatures individuelles des débuts, le dispositif commence à être connu des salariés et de leurs employeurs, des associations s'y intéressent pour leurs bénévoles, les régions s'y impliquent, des branches professionnelles s'y engagent également. On peut déjà affirmer que la VAE n'est pas restée lettre morte, que le dispositif est utilisé<sup>1</sup>.

Mais si des usages se développent, alors il y a lieu, avec le recul de quelques années, de les observer, montrer comment les acteurs de toutes sortes s'en sont saisis et ont, au-delà des intentions du législateur, inventé ces usages concrets. Comme toujours, les dispositifs sont pensés par leurs concepteurs à partir de représentations, d'intentions, d'attentes, mais les utilisateurs y mettent leur propre perception des enjeux, de l'utilité, du maniement possible, inventant ainsi des façons de

---

\* Université Paris-Est, LATS et IRES.

\*\* Université Paris-Est.

\*\*\* Centre d'études de l'emploi.

1. En 2005, un rapport de l'Inspection générale des Affaires sociales (*Validation des acquis de l'expérience : du droit individuel à l'atout collectif*, rapport n° 2005 067) dressait le constat d'un succès indéniable mais d'un dispositif dont le développement allait exiger davantage de moyens. En 2008, un rapport gouvernemental remis au Parlement et non encore publié, en faisant état de 77 000 candidats ayant obtenu une validation depuis la création, attesterait encore une fois de cette installation du dispositif tout en faisant état de « différences de culture entre ministères » et, par conséquent, d'implications encore variables dans son application.

s'en servir qui peuvent surprendre les initiateurs. La faculté d'invention est bel et bien distribuée entre les concepteurs et ceux dont on pensait qu'ils devaient se contenter d'appliquer le mode d'emploi et qui, en réalité, se révèlent faire bien plus que cela.

De ce point de vue, plus de cinq ans après l'institution de la VAE, il devient moins utile de disserter sur ses principes et ce que devrait être une VAE bien conçue que d'observer les usages qui n'attendent pas que soient tranchées les querelles de principe pour avancer. Il devient, au contraire, urgent de faire le relevé des réalités empiriques et de les analyser.

C'est l'objectif de ce numéro, et cela à l'heure où la VAE donne lieu à une intense activité d'études de toutes sortes et à de nombreux colloques. De fait, le sujet commence à sortir des milieux de recherche spécialisés sur les questions de formation des adultes, d'apprentissage, d'expérience, pour être pris comme objet d'étude bien au-delà de ces frontières. Le présent numéro de *La Revue de l'IREES* rassemble des contributions qui doivent aider le lecteur à se représenter plus concrètement ce qu'est la VAE telle qu'elle a commencé à se développer.

Une première partie lui permettra de faire connaissance avec le dispositif, présenté de façon très pédagogique par Anne-Juliette Lecourt et Philippe Méhaut<sup>2</sup>, et avec sa genèse que Vincent Merle, acteur impliqué, n'expose cependant pas moins avec une réelle prise de recul analytique. Yves Lochard se consacre lui aussi à la genèse, mais en suivant la « carrière » de la notion de « savoirs expérimentiels » tandis que la réflexion d'ordre épistémologique de Bernard Prot, fort de sa connaissance du travail des jurys, nous conduit à nous poser la question du sens qu'il y a à évaluer des acquis de l'expérience.

Une deuxième partie montre que, du côté des acteurs publics, les régions se sont assez rapidement saisies du dispositif prévu par le législateur tout en devant imaginer ce que celui-ci n'avait pas précisé jusqu'au bout. Avec les articles de Julie Micheau et Claude Szatan, d'une part, et de François Aventur, Renaud Damesin et Carole Tuchsirer, de l'autre, nous voyons trois régions s'emparer du dispositif et produire des modes d'action, des normes, des objets pour faire entrer la VAE dans la réalité.

Puis, avec l'éclairage apporté par Damien Brochier sur la politique de formation et de VAE d'un groupe du secteur des services et celui de Marie-Christine Bureau, Marie-Christine Combes et Solveig Grimault

---

2. Les coordinateurs du numéro remercient Annie Jolivet de leur avoir fait connaître la « peer review » européenne sur la VAE dont le texte de ces auteurs est issu (voir : [http://www.mutual-learning-employment.net/stories/storyReader\\$224](http://www.mutual-learning-employment.net/stories/storyReader$224)).

sur la VAE dans les branches et les entreprises, une troisième partie nous permet de constater quelles situations d'entreprises et de branches disposent plus facilement à s'intéresser au dispositif et les usages qui en sont faits.

Enfin, les coordinateurs de ce numéro remercient très sincèrement Hughes Bertrand d'avoir accepté d'en rédiger une préface qui met en relief certains des enjeux auxquels les contributions invitent à se rendre attentif, ainsi que les auteurs des commentaires qui suivent ces contributions pour proposer une lecture de leur apport. Ils espèrent n'avoir pas uniquement contribué à nourrir la connaissance de la réalité de la VAE mais incité à une multiplication des travaux qui alimenteront davantage encore cette connaissance.

